



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS



NOTE D'INFORMATION

LE DISPOSITIF Réseau d'Éducation Prioritaire (REP+) EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'article LP 1 de la Charte de l'éducation dispose que l'éducation est la priorité de la Polynésie française. Cette même Charte invite l'École à s'attacher à la réussite de chaque élève. A l'instar du ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de la refondation de l'école et de l'éducation prioritaire, le gouvernement de la Polynésie française a souhaité mener une politique éducative susceptible de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des secteurs qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

En fait, il s'agissait d'impulser une exigence de justice au cœur des écoles et des établissements des REP+, afin de réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires, et de favoriser la réussite de tous les élèves. C'est-à-dire, de lutter contre les déterminismes.

Des groupes de travail et de réflexion ont été mis en place dès octobre 2014 afin de recueillir des données et des avis du terrain pour concevoir un tableau de bord dynamique, et le projet de création des trois REP+.

La ministre de l'éducation nationale a souhaité accompagner le gouvernement de la Polynésie française dans sa politique d'éducation prioritaire. C'est pourquoi, le Vice-recteur de la Polynésie française a apposé son visa préalable, qui officialise au plan national la mise en œuvre des trois réseaux : Faaa, Papara et les Tuamotu.

Nous organiserons d'ailleurs conjointement les « Assises de l'éducation prioritaire » le 1^{er} juin 2015.

Des moyens humains et horaires vont être dégagés. Des moyens de formation et d'accompagnement seront aussi définis. Des efforts sur l'amélioration et le développement des équipements scolaires seront fournis.

La volonté politique est présente. Il reste à faire partager cette volonté par les acteurs de l'encadrement et du terrain. L'éducation de nos jeunes s'affirme comme une priorité et un enjeu majeur pour le développement du Pays.

Nicole SANOUËR-PAREATA



1. Les constats et les objectifs

Le système éducatif polynésien est jeune et les moyens d'enseignement dévolus à l'éducation prioritaire insuffisants au regard des résultats scolaires et des indicateurs sociaux très défavorisés.

Des éléments spécifiques à notre contexte viennent s'ajouter :

- un plurilinguisme mal appréhendé ;
- de fortes disparités géographiques ;
- un éparpillement problématique des îles et atolls ;
- des indicateurs de réussite éducative qui posent problème (décrochage important, illettrisme, discours négatif sur l'école et les diplômes, cohérence du cadre familial, offre culturelle et éducative en dehors du temps scolaire, etc.).

Le niveau de recrutement et de formation des enseignants augmente depuis la création de l'IUFM et tout récemment de l'ESPé. Le système éducatif polynésien présente de grandes similitudes avec le système métropolitain. A ce titre, son fonctionnement possède quelques particularités qui le pénalisent comme le révèlent les enquêtes internationales (PIRLS et PISA) :

- il accroît les inégalités ;
- il utilise encore trop le redoublement ;
- il ne promeut pas assez le tutorat des élèves ;
- il génère chez de nombreux élèves de l'anxiété ;
- il ne s'ouvre pas encore assez vers les familles et les partenaires ;
- le travail en équipe n'est pas assez développé et les pratiques pédagogiques magistrales restent majoritaires.

Ces constats, partagés par un nombre important des membres de la communauté éducative, ont amené les décideurs à proposer une refonte de l'éducation prioritaire. Localement, pour les REP +, trois grands objectifs ont été annoncés, assortis d'indicateurs simples et facilement mesurables. Ces objectifs se déclinent, de façon plus précise, dans les six priorités définies à l'intérieur du référentiel métropolitain de l'éducation prioritaire. **Un bilan détaillé des effets de cette politique doit être réalisé en août 2018.**

Des objectifs et des indicateurs de performance pour les REP + d'août 2015 à juin 2018.

<u>Les objectifs</u>	<u>Les indicateurs de performance à mesurer</u>
Renforcer l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire	Scores de réussite fin de CE1 Evolution du % des élèves avec des acquis insuffisants Scores de réussite fin de CM2 Evolution du % des élèves avec des acquis insuffisants Taux de réussite au DNB (général et professionnel)
Mieux former, mieux accompagner, mieux soutenir les équipes éducatives.	Nombre de formations et leurs effets Nombre de concertations communes Tendances relevées dans les inspections individuelles, collectives.
Améliorer le cadre de vie, le climat scolaire pour les rendre plus propices aux apprentissages.	Fréquentation des familles Nombre de dispositifs d'accompagnements scolaires et éducatifs Taux de décrochage et d'absentéisme Taux de retards scolaires

2. Les sites classés REP + en Polynésie française

ARRETE 342 CM du 03 Avril 2015 JOPF

A compter du 1^{er} septembre 2015, sont créés des réseaux d'éducation prioritaire (REP+) dans la commune de Faa'a, dans la commune de Papara et dans l'archipel des Tuamotu.

Le réseau d'éducation prioritaire (REP+) de Faa'a est composé des écoles et de l'établissement scolaire suivants :

1. L'école élémentaire de Farahei Nui ;
2. L'école élémentaire de Pamatai ;
3. L'école élémentaire de Piafau ;
4. L'école élémentaire de Vaiaha ;
5. L'école primaire de Farahei ;
6. L'école primaire de Teroma ;
7. L'école maternelle de Heiri ;
8. L'école maternelle de Ruatama ;
9. L'école maternelle de Verotia ;
10. Le collège Henri HIRO de Faa'a et la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA 6^{ème} et 5^{ème}).

Le réseau d'éducation prioritaire (REP+) au sein de la commune de Papara est composé des écoles et de l'établissement scolaire suivants :

11. L'école maternelle de Taharu'u ;
12. L'école élémentaire de Taharu'u ;
13. Le collège de Papara et son centre d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) de Papara.

Le réseau d'éducation prioritaire (REP+) de l'archipel des Tuamotu est composé des écoles et établissements scolaires suivants : Hao :

14. L'école primaire de Hao "Te tahua o fariki" ;
15. L'école primaire de Nukutavake ;
16. L'école primaire de Niau "Faaau nui" ;
17. L'école primaire de Puka Puka "Teonemahina" ;
18. L'école primaire de Rikitea "Maputeoa" ;
19. Le collège de Hao et son internat ;
20. Le centre d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) de Hao.

Rangiroa :

21. L'école primaire de Manihi ;
22. L'école primaire de Takaroa ;
23. L'école primaire de Tiputa et Avatoru ;
24. Le collège de Rangiroa, son internat, son centre d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) de Rangiroa et son groupement d'observation dispersée (GOD) sis à Manihi.

Makemo :

25. L'école primaire de Aratika "Aratika" ;
26. L'école primaire de Faaite "Temakohe" ;
27. L'école primaire de Hikueru "Tupapati" ;
28. L'école primaire de Kauehi "Tehonomea" ;
29. L'école primaire de Makemo "Arikitamiro" ;
30. L'école primaire de Taenga "Taenga" ;
31. Le collège de Makemo et son internat.

Les effectifs : août 2014	STP	Premier degré	Collège	Totaux
REP+ de FAA'A	117	2100	744	2961
REP+ de PAPARA	20	438	983	1441
REP+ des TUAMOTU	41	1263	921	2225
Totaux	178	3801 (12%)	2648 (19%)	6627

3. 20 mesures pour les REP+

Renforcer l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours :

Mesure 1 : intensifier la scolarisation des moins de 3 ans dans les REP+.

Mesure 2 : nommer un adjoint supplémentaire par école pour les REP+ de Faa'a et de Papara et les mettre partiellement à disposition des collèges sur des projets de cointervention.

Mesure 3 : nommer quatre adjoints supplémentaires dans les écoles importantes du REP+ des Tuamotu et une brigade de cinq adjoints pour assurer des formations et un accompagnement sur sites.

Mesure 4 : proposer quotidiennement, des accompagnements scolaires et un accueil spécifique pour les élèves de sixième.

Mesure 5 : proposer pour les élèves de CM en difficulté, un accompagnement à la scolarité dans le cadre des projets du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, par exemple.

Mesure 6 : intensifier les propositions d'accompagnement éducatif, culturel et sportif sur le hors temps scolaire et sur les temps d'internat dans le cadre de l'école ouverte, des ateliers en bibliothèque, des clubs d'activités lors des pauses méridiennes, des ateliers sportifs proposés par les municipalités ou les associations.

Mesure 7 : réduire la fracture numérique en proposant des clubs informatiques en dehors du temps scolaire (CUCS).

Mesure 8 : intensifier la création d'internats de proximité pour diminuer les inégalités scolaires.

Mesure 9 : développer l'ambition, la curiosité, la motivation des élèves en valorisant leurs productions dans des manifestations ouvertes aux familles et aux partenaires, et en les aidant dans leur projet d'orientation.

Mesure 10 : impulser les continuités intra et inter-degrés pour favoriser la fluidité du parcours de l'élève dans tous les domaines (conseil écoles/collège, liaisons, formations communes, outils communs).

Mesure 11 : impulser et accompagner la mise en place du nouveau socle commun qui promeut la transdisciplinarité.

Mieux former, mieux accompagner, mieux soutenir les équipes éducatives :

Mesure 12 : augmenter le temps dédié au travail en équipe, à l'aide personnalisée et aux rencontres avec les familles : **au collège**, (pondération 1.1) 1h30 par semaine, **en primaire**, 9 jours par année scolaire (soit 54 heures par année) et institutionnaliser dans le calendrier scolaire deux journées de **concertation commune** au cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6^{ème}).

Mesure 13 : un plan renforcé de formation continue : trois jours de formation par année scolaire, par agent en REP+.

Mesure 14 : un accompagnement de terrain intensifié : au collège, le tutorat des débutants, l'accompagnement par l'IA-IPR référent. Au primaire, dans le cadre du suivi post-inspection, l'accompagnement sera réalisé par les conseillers de manière fréquente et variée. L'accompagnement du réseau par un chercheur pourra être encouragé ainsi qu'un partenariat étroit avec l'ESPé.

Mesure 15 : au primaire, le pilotage pédagogique du directeur, paramètre incontournable à la concrétisation du travail en équipe sera encouragé et accompagné. Au collège, cette aide sera apportée par l'IA-IPR référent.

Mesure 16 : rénover la gestion des ressources humaines en incitant fortement à la stabilité des équipes : rémunération attractive, majorations de barèmes, inspections plus fréquentes pour accélérer et valoriser la carrière, profilage des postes, accompagnement pédagogique et professionnel.

Mesure 17 : harmoniser les projets de réseau par l'utilisation d'un tableau de bord commun, du référentiel des six priorités et du guide des pratiques pédagogiques efficaces.

Améliorer le cadre de vie, le climat scolaire pour les rendre plus propices aux apprentissages :

Mesure 18 : améliorer l'accueil, l'information, la formation des parents.

Mesure 19 : améliorer la mise en réseau des partenaires de la communauté éducative pour agir en commun.

Mesure 20 : améliorer le climat scolaire en influant sur le temps (recentrer sur les fondamentaux en limitant l'intervention extérieure sur le temps scolaire), les rythmes (accueil spécifique pour les 6^{ème}), les espaces (augmentation du nombre de places en internat éducatif), la gouvernance des établissements, la mise en réussite, l'évaluation, les propositions pédagogiques et éducatives faites aux élèves, la sécurité et l'encadrement (mise en place et formation d'adjoints d'éducation) et le meilleur suivi possible des élèves (conseillers psychologues, infirmières, assistantes sociales).

4. Les six priorités du référentiel de l'éducation prioritaire.

Il est demandé à chaque établissement REP + d'élaborer un projet qui comportera obligatoirement des actions qui s'intègrent dans les quatre premières priorités. En ce qui concerne les trois réseaux, ils doivent aussi élaborer un projet de réseau qui insistera sur les continuités, les actions communes, les actions qui participeront au sentiment d'appartenance à un secteur qui travaille en harmonie et en synergie avec les partenaires de l'école. Ces projets de réseau insisteront davantage sur les priorités 5 et 6 afin de concrétiser cette mise en synergie des volontés.

Priorité 1 : garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler, compter » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

Priorité 2 : conforter une école bienveillante et exigeante.

Priorité 3 : mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Priorité 4 : favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.

Priorité 5 : accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.

Priorité 6 : renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

5. Les profils des personnels.

Chaque personnel de l'éducation, qui intervient sur un secteur REP +, doit connaître clairement les attentes de l'institution sur le profil de l'enseignant en éducation prioritaire. Chaque nouvel intervenant sera recruté dans le cadre d'un entretien à partir de fiches de postes clairement énoncées. Ceci implique de dresser un profil considéré adéquat par les recherches et l'histoire de l'éducation prioritaire sous la forme d'un référentiel de compétences attendues.



